



## DESCRIPTIF DE POSTE

♦ **Intitulé du poste :** Conseiller (ère) en prévention et conditions de travail

♦ **Cadre statutaire :**

Catégorie : A

Filière : administrative ou technique

Cadre d'emplois : attaché ou ingénieur

♦ **Définition du poste :**

Assiste et conseille la collectivité dans la mise en place, le suivi et l'évaluation d'une politique de gestion et de prévention des risques professionnels et de conditions de travail

♦ **Missions principales :**

- S'assurer de la prise en compte des obligations réglementaires (notamment avec la mise à jour du document unique et du suivi des registres hygiène et sécurité)
- Analyser les situations de travail
- Piloter et évaluer la politique de handicap
- Mener des études techniques
- Participer au CHSCT, à l'élaboration des rapports et au suivi des actions
- Participer à l'organisation des visites ACFI et à leur suivi
- Participer à la démarche de reclassement en lien avec la GPEC
- Définir les obligations de formation
- Accompagnement des agents
- Gestion des pharmacies

♦ **Compétences requises :**

- Maîtrise du cadre réglementaire et technique
- Maîtrise des méthodes d'évaluation des risques professionnels
- Maîtrise de l'outil informatique et des tableaux de bord pour l'aide à la décision
- Compétences rédactionnelles

♦ **Qualités et aptitudes requises :**

- Qualités relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue
- Travail en équipe
- Rigueur et organisation
- Discrétion professionnelle et confidentialité
- Capacité à rendre compte

♦ **Conditions d'exercice :**

Temps de travail : 37 heures, 35 jours de congés annuels et 10 jours RTT  
Travail en bureau et sur le terrain avec des visites fréquentes dans les services  
Permanence d'accueil en alternance avec tous les agents du pôle Ressources Humaines

♦ **Moyens :**

- Matériel informatique

♦ **Relations hiérarchiques :**

N + 1 : responsable du service Prévention et conditions de travail

N + 2 : directeur(rice) du Pôle Ressources Humaines

♦ **Relations fonctionnelles :**

- Internes : les agents du service prévention et tous les agents du pôle ressources humaines, les différents services de la collectivité, les assistants de prévention et membres du CHSCT
- Externes : les partenaires du service (le CIG avec l'ACFI et le conseiller de prévention, les médecins agréés, l'assurance relative aux risques statutaires, les services du FIPHFP...)

♦ **Diplômes et permis obligatoires :**

Permis B